

Emploi-repère de la Branche des entreprises de services à la personne

## **Assistant(e) de vie (1)**

### **Description générale de l'emploi repère**

**L'emploi d'assistant(e) de vie (1)** s'exerce auprès d'un particulier à son domicile afin d'accompagner une personne dans la réalisation des tâches quotidiennes, liées à l'entretien des espaces de vie et la réalisation de repas simples.

L'emploi concourt à la préservation de l'autonomie de la personne par la réalisation d'activités sociales et occupationnelles.

L'emploi consiste également à effectuer les courses pour le compte de la personne

### **Responsabilité hiérarchique ou encadrement**

L'emploi d'assistant(e) de vie (1) ne comporte aucune responsabilité hiérarchique.

### **Activités principales de l'emploi repère**

Accompagner une personne dans la réalisation des tâches quotidiennes.

Entretenir les espaces.

Effectuer les courses.

Effectuer des tâches administratives simples.

Préparer des repas simples.

### **Conditions particulières d'exercice de l'emploi repère. – Environnement. – Contexte**

L'emploi s'exerce au domicile d'un particulier ou en tout autre lieu choisi par le bénéficiaire de la prestation.

### **Profil d'accès à l'emploi repère (connaissance-formation)**

L'emploi d'assistant(e) de vie (1) à domicile est accessible sans certification de niveau V.